

1. Identification

Nom du produit : SWALIGLASS Sable de verre / Gravier de verre – Verre recyclé

Usages : tous usages des sables et graviers siliceux

Fournisseur :
VERDE-SXM
12-14, rue Anegada – Hope Estate
97150 SAINT MARTIN
Tél./Fax : 0590 87 25 47
contact@verde-sxm.com

2. Identification des dangers

Le sable ou le gravier de verre ne présente pas de danger particulier

Principaux dangers

- Santé : risque d'inhalation de poussières
- Environnement : néant
- Dangers physico-chimiques : néant
- Risques spécifiques : néant

3. Composition / information sur les composants

Composition chimique

- Oxyde de silicium
- Oxyde de sodium
- Oxyde de calcium

Synonyme

- Silicate sodo-calcique (matière première recyclée)

4. Premiers secours

Mesures pouvant être appliquées en fonction des risques d'exposition

- Inhalation : faire respirer de l'air frais, consulter un médecin
- Ingestion : consulter un médecin
- Contact avec la peau : néant
- Contact avec les yeux : rincer longuement et abondamment à l'eau froide, consulter un médecin

Actions à éviter : pas d'instructions particulières

Protection des sauveteurs : sans objet

Instructions pour le médecin : pas d'instructions particulières

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Ne brûle pas, pas d'émissions particulières en cas d'incendie

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles

Eviter la formation de poussières

Un appareil respiratoire adapté doit être porté en cas d'atmosphère poussiéreuse ou en cas d'opérations de manutention pouvant générer des poussières

En cas de dispersion accidentelle, éviter le balayage à sec et utiliser de l'eau vaporisée ou un système d'évacuation par

aspiration pour éviter la formation ou le déplacement de poussières

Enlever et laver les vêtements poussiéreux

Précautions pour la protection de l'environnement : pas d'exigence spéciale

7. Manipulation et stockage

En cas de stockage dans un espace confiné, veillez à éviter la formation de poussières. Installer des aspirations appropriées aux points d'émission de poussières. En cas de ventilation insuffisante, porter un équipement respiratoire adapté

8. Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

Equipements de protection individuelle

- **Protection respiratoire** : en cas d'exposition aux poussières à un niveau supérieur aux limites réglementaires, porter un masque respiratoire individuel adapté, conforme à la législation
- **Protection des mains** : sans objet
- **Protection des yeux** : porter des lunettes de protection adaptées
- **Protection du corps, de la peau** : sans objet

9. Propriétés physiques et chimiques

- Etat physique : solide
- SiO₂ > 71%
- Granulométrie : sable 0/5 mm, gravier 5/15 mm
- Couleur : vert, variable selon origine
- Odeur : sans

- Température de changement d'état physique (température de fusion) : 850 °C
- Point éclair : non applicable
- Température d'auto-inflammation : non applicable
- Caractéristiques d'explosivité : non applicable
- Pression de vapeur : non applicable
- Densité de vapeur ; non applicable
- Masse volumique apparente : 1,5 g/cm³
- Solubilité : insoluble dans l'eau, soluble dans l'acide fluorhydrique

10. Stabilité et réactivité

Chimiquement stable, pas d'incompatibilité particulière

11. Informations toxicologiques

L'inhalation de poussières de verre peut provoquer des irritations de voies respiratoires et être à l'origine de pathologies de surcharges respiratoires

12. Informations écologiques

Aucun effet néfaste

13. Considérations relatives à l'élimination

Déchets provenant de résidus de préparation des sables et graviers : peuvent être mis en installation de stockage de déchets non dangereux, en accord avec la réglementation locale

Emballage : aucune exigence spécifique

14. Considérations relatives au transport

Il n'existe pas de précautions spéciales au titre de la réglementation sur le transport de matières dangereuses

15. Informations réglementaires

La silice contenue dans ce produit n'est pas de la silice cristalline ; elle est sous forme amorphe. Les valeurs limites d'exposition professionnelle s'appliquant ce type de poussières sont celles pour les poussières dites "sans effet spécifique" qui sont de :

- 10 mg/m³ pour les particules inhalables
- 5 mg/m³ pour les particules alvéolaires (article R 4222-10 du code du travail)

Les sable et gravier de verre contiennent une fraction de particules inhalables (<100µm) et des particules inhalables et alvéolaires peuvent se dégager à partir du produit en fonction des opérations qui sont réalisées avec ceux-ci

16. Autres informations

Responsabilité : ces informations sont celles de l'état de nos connaissances et nous les considérons comme précises et fiables à la date de mise à jour de cette fiche. Toutefois, on ne prétend pas exprimer ici un point de vue, une caution ou une garantie quelconque quant à leur degré d'utilisation, leur fiabilité ou leur exhaustivité.

Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer lui-même que ces informations sont adaptées et complètes eu égard à l'utilisation particulière qu'il fait du produit.

Mélange avec des produits tiers : dans la mesure où des produits non fabriqués ou non fournis par notre société sont mis en œuvre avec/à la place de ceux-ci, il est de la responsabilité du client lui-même d'obtenir du fabricant ou du fournisseur toutes les données techniques et autres propriétés relatives à ces autres produits et d'obtenir toutes les informations nécessaires s'y rapportant.

Aucune responsabilité ne sera acceptée concernant l'emploi de nos produits en association avec d'autres.